PRÉFACE

Pendant plus de dix ans, nous avons travaillé avec plusieurs partenaires communautaires afin d'identifier et d'éliminer le profilage racial sous toutes ses formes. Alors que nous continuons à mener ce travail, nous avons défini un portrait plus clair du profilage racial en tant que forme unique de discrimination raciale, une forme de discrimination qui touche encore trop souvent l'individu autochtone ou racialisé moyen.

Le profilage racial commence souvent dans l'enfance et le tort cumulatif du profilage au cours d'une vie peut être dévastateur. Ce tort concerne souvent le fait d'être confronté à des obstacles et à de la discrimination systémique lors d'interactions avec un organisme de protection de l'enfance, ou le fait de subir des mesures disciplinaires plus sévères à l'école. En tant que jeune adulte, ceci peut se traduire par un examen beaucoup plus minutieux par la police ou même de la part d'agents de sécurité au centre commercial local. Ce préjudice continu lorsque les individus racialisés et autochtones sont fouillés et arrêtés par la police plus souvent que les autres individus. Et, finalement, il y a le nombre disproportionné de prisonniers autochtones et racialisés dans nos prisons et nos centres correctionnels. En résumé, le profilage racial peut être un cycle insidieux qui dure toute une vie.

La CODP travaille sur l'élaboration de nouvelles lignes directrices pour une politique qui puisse aider les fournisseurs de service à identifier le profilage racial et à prendre des actions concrètes afin de l'éliminer. Nous pouvons uniquement nous assurer de la réussite de ce travail en liant nos connaissances académiques et notre expertise avec une compréhension de la réalité vécue des gens qui sont touchés par le profilage racial.

À la Commission ontarienne des droits de la personne, nous envisageons la création d'une société inclusive où tous assument la responsabilité de promouvoir et de protéger les droits de la personne ; où tous sont appréciés et traité avec égale dignité et égal respect ; et où les droits de la personne de tous sont une réalité vécue. Et dans cette conception, il n'existe pas de place pour le profilage racial.

Je remercie tous les contributeurs d'avoir partagé leurs idées, leurs expertises et leurs expériences personnelles — ce savoir va nous guider alors que nous avançons vers notre objectif d'éliminer le profilage racial sous toutes ses formes. Ce travail est essentiel. L'avenir de cette génération — et des générations futures — dépend de nous.

Renu Mandhane, B.A., J.D., LL.M
Commissaire en chef
Commission ontarienne des droits de la personne